



Protocole de communication externe du CC EOS

1. Les communiqués de presse officiels, documents, photos, vidéos, diapositives, articles, rapports, présentations PowerPoint ou tout autre média portant le nom ou le logo du CC EOS ne seront, en général, diffusés que par le Secrétariat.
2. En général, et sauf convention contraire, le Secrétariat consultera directement le Président et les Vice-présidents au sujet de tous les communiqués de presse, documents, photos, vidéos, diapositives, articles, rapports, présentations PowerPoint ou tout autre média diffusant nom ou logo du CC EOS et émis par l'intermédiaire du Secrétariat.
3. La décision de consulter les membres du Comité exécutif ou d'autres membres du CC en plus des Vice-présidents sera de la responsabilité et à la discrétion du Président du CC.
4. Le président peut émettre un embargo sur un avis du CC EOS qui limite la divulgation d'informations sur cet avis jusqu'à ce que le libellé final soit signé. **Les projets de documents du CC EOS ne devraient pas être communiqués à la presse.**
5. Les communiqués de presse, déclarations ou tout autre matériel concernant les activités du CC EOS émis par les membres du CC, autres que les documents publiés sous 1 ci-dessus, doivent clairement indiquer que le matériel publié ne représente pas, nécessairement, l'opinion (s) du NWWAC lui-même, mais uniquement ceux de l'organisation qui émet la déclaration. En principe, les communiqués de presse ou les déclarations émis par les membres du CC concerneront le CC EOS plutôt que de venir du CC EOS.
6. Les membres sont encouragés à diffuser les traductions de toutes les opinions finales émises par le CC EOS. Cependant, si du matériel est ajouté, que ce soit pendant la traduction ou autrement, il doit être clair que le matériel supplémentaire ne représente pas, nécessairement, l'opinion du CC EOS.
7. Les membres ne doivent pas prétendre présenter l'opinion du CC EOS lui-même, ni l'opinion des autres membres, à moins qu'il n'ait été convenu avec le Secrétariat et le Président qu'un membre parlera au nom du CC EOS et présentera une position du CC préalablement convenue.
8. Les membres du CC qui expriment des opinions sur les travaux ou sur tout autre aspect du CC EOS doivent clairement indiquer que ces opinions ne représentent pas nécessairement l'opinion du CC EOS.
9. Si un commentaire officiel sur une question est requis de la part du CC EOS, la demande doit être transmise au Secrétariat et une réponse appropriée doit être obtenue du Président et / ou du Comité exécutif, le cas échéant (voir 1 - 3 ci-dessus).
10. Par courtoisie, les membres doivent informer le Secrétariat des publications, articles ou citations dans lesquels ils ont fait référence au CC EOS avant sa publication.